

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE LENS**  
**CANTON DE LIEVIN**  
**COMMUNE DE VIMY**

**CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°8**

**SEANCE DU 26 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt et un janvier, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents** : Christian SPRIMONT, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Michèle DRION, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Pascale FONTAINE.

**Absents excusés** : Julien WOJCIESZAK, Jean-Marie VERWAERDE, Francis TILMANT.

**Absent excusé n'ayant pas pris part au vote** : Jean-Paul WILQUIN

**Yvette DELIGNE** est désignée secrétaire de séance.

**OBJET: DÉLIBÉRATION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION "DROIT DE CITÉ" ET LA COMMUNE DE VIMY DANS LE CADRE DU "FESTIVAL DES ENCHANTEURS"**

Dans le cadre du projet municipal 2020/2026, la ville de Vimy s'est engagée à favoriser le lien entre les acteurs culturels du territoire et à promouvoir la culture sur l'ensemble du territoire.

Conformément à l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est compétent pour se prononcer sur toutes les affaires de la commune, notamment celles concernant les conventions de partenariat et d'animation.

L'association "Droit de Cité" aide au développement intercommunal et vise à faciliter l'accès à la culture en partenariat avec des organismes dans des buts convergents avec les siens et en particulier les communes de l'ex bassin minier du Pas-de-Calais, les collectivités territoriales mais aussi les établissements scolaires.

L'association "Droit de Cité" participe également au développement du rayonnement culturel sur le territoire des Hauts-de-France en mettant en oeuvre une politique d'animation, en favorisant la valorisation et le rayonnement de la culture, en sensibilisant les publics à la découverte du patrimoine culturel, en mettant en place des actions pédagogiques et enfin en coordonnant et en mettant en commun des moyens.

La convention présentée a pour objet un engagement commun entre l'association et la ville de Vimy sur la co-organisation d'une action culturelle dans le cadre du "Festival des Enchanteurs" à savoir:

Le concert de "Chanson plus bifluorée", **le samedi 28 Février à 20 h à la salle des fêtes.**

La ville de Vimy étant adhérente à l'association, et compte tenu de la participation de l'association, du Conseil Départemental, de la Communauté d'agglomération de Lens/Liévin et déduction faite de la quote-part billetterie, la participation financière de la Ville de Vimy s'élève à 3000€ TTC

La délibération a pour objectif d'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette co-organisation.

En effet, il est obligatoire de déterminer par le biais d'une convention, l'organisation, les obligations et les participations de chaque partie.

La commission mixte réunie le lundi 19 janvier 2026 a émis un avis favorable.

A cet effet, il est demandé au conseil municipal :

- D'autoriser le maire à signer la convention d'adhésion établie par l'association "Droit de Cité"

**Pour à l'unanimité**

**Pour extrait certifié conforme,**

**Le Maire,**

  
**Christian SPRIMONT**

